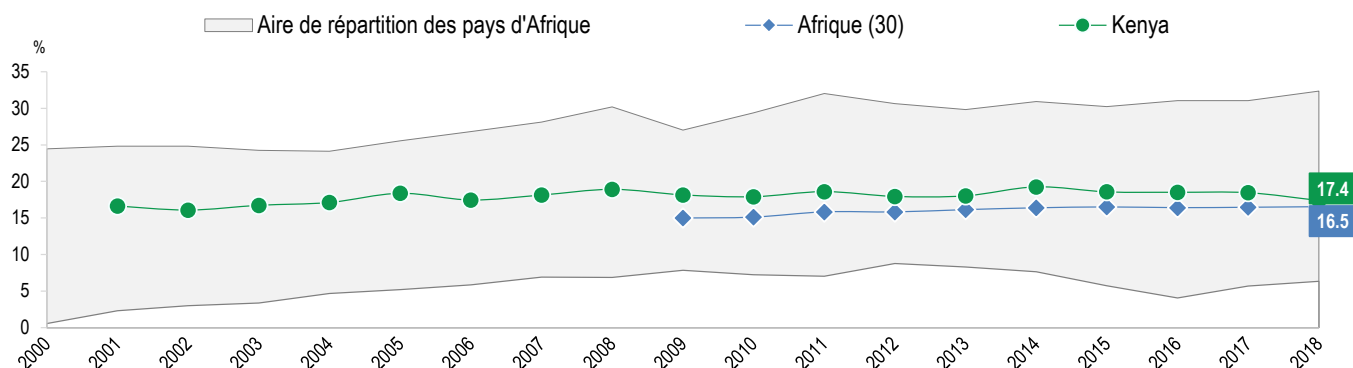


Statistiques des recettes publiques en Afrique 2020 — Kenya

Recettes fiscales : ratio impôts/PIB

Recettes fiscales en % du PIB dans le temps

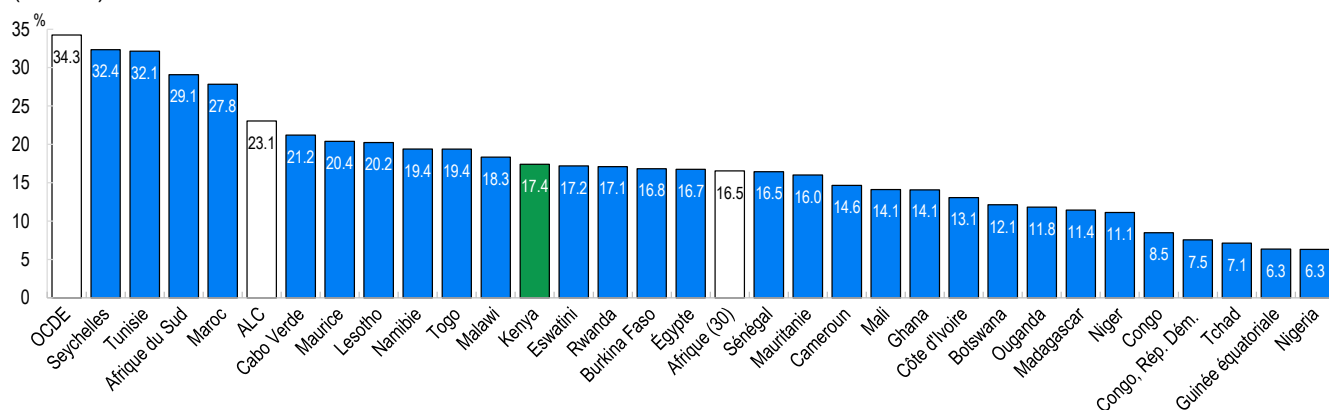
Le ratio impôts/PIB au Kenya a diminué de 1.1 point de pourcentage entre 2017 et 2018, passant de 18.5 % en 2017 à 17.4 % en 2018. En comparaison, la moyenne* des 30 pays africains figurant dans la publication a augmenté de moins de 0.1 point de pourcentage sur la même période, et s'élevait à 16.5 % en 2018. Depuis 2010, la moyenne des 30 pays africains a augmenté de 1.4 point de pourcentage entre 2010 et 2018, passant de 15.1 % en 2010 à 16.5 % en 2018. Au cours de la même période, le ratio impôts/PIB au Kenya a diminué de 0.5 point de pourcentage de 17.9 % à 17.4 %. Le ratio impôts/PIB le plus élevé au Kenya était de 19.3 % en 2014, et le ratio le plus bas était de 16.1 % en 2002.



Les chiffres ayant été arrondis, la moyenne Afrique (30) était de 16,5% en 2017 et 2018. La moyenne Afrique (30) n'est pas disponible avant 2009 en raison de données manquantes dans certains pays. En 2009, elle est calculée sur la base des ratios impôts/PIB estimés pour le Tchad et le Nigeria pour cette année-là, car les données ne sont pas disponibles avant 2010 dans ces pays.

Recettes fiscales en % du PIB, 2018

Le ratio impôts/PIB au Kenya en 2018 (17.4 %) était supérieur de 0.8 point de pourcentage à la moyenne des 30 pays d'Afrique figurant dans la publication 2020 (16.5 %) mais inférieur à la moyenne d'Amérique latine et des Caraïbes (ALC) (23.1 %).

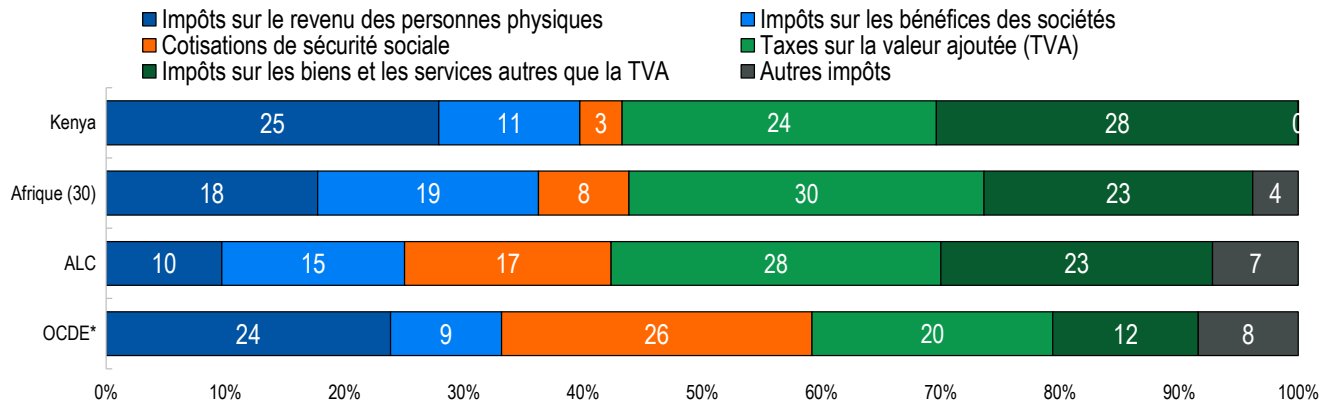


Dans la classification de l'OCDE, le terme « impôts » se limite aux versements obligatoires sans contrepartie aux administrations publiques. Les impôts sont sans contrepartie car les prestations fournies par les administrations aux contribuables ne sont pas normalement proportionnelles à leurs paiements. Les recettes non fiscales incluent toutes les autres recettes qui ne sont pas classifiées en tant qu'impôts. <http://www.oecd.org/fr/fiscalite/politiques-fiscales/ocde-classification-impots-guide-interpretation.pdf>

La moyenne ALC fait référence à la publication « Revenue Statistics in Latin America and the Caribbean 2020 ». oe.cd/revenue-statistics-in-latin-america-and-the-caribbean

Recettes fiscales : structure fiscale

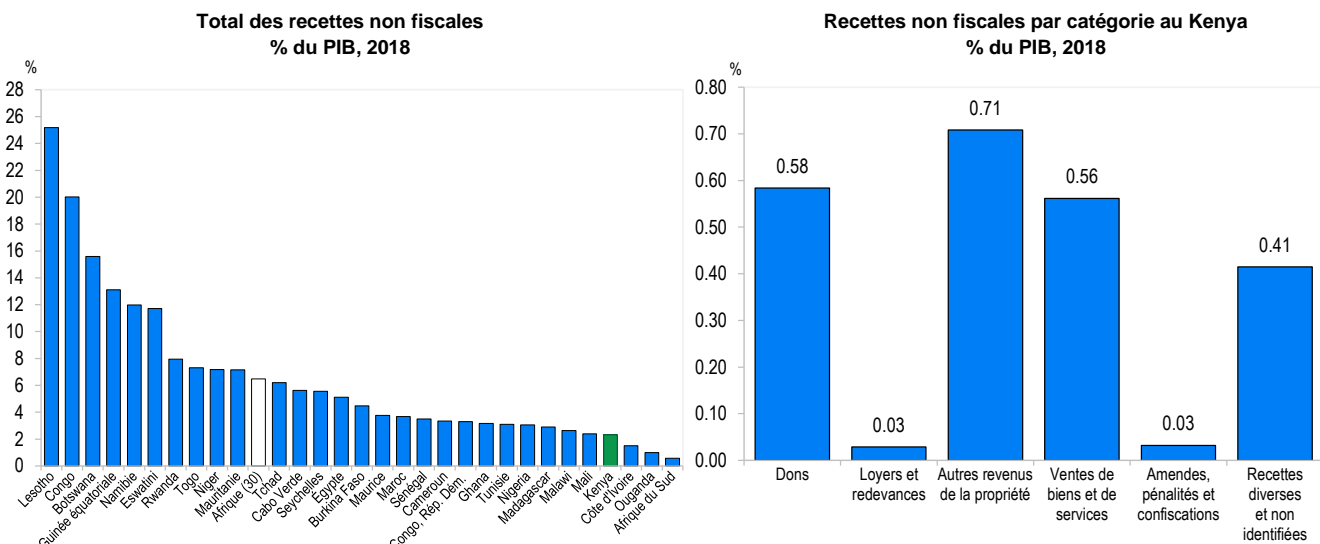
La structure fiscale est mesurée par la part des principales catégories d'impôt dans le total des recettes fiscales. La principale source des recettes fiscales au Kenya en 2018 provenait des impôts sur les biens et les services autres que la TVA (28 %). La deuxième plus importante source des recettes fiscales en 2018 provenait des impôts sur le revenu des personnes physiques (25 %).



*Données de 2017 pour l'OCDE car les données de 2018 ne sont pas disponibles.

Recettes non fiscales

En 2018, les recettes non fiscales du Kenya représentaient 2.3 % du PIB et elles étaient inférieures à la moyenne des 30 pays africains (6.5 % du PIB). Les autres revenus de la propriété représentaient la plus grande part des recettes non fiscales en 2018, s'élevant à 0.7 % du PIB et 30.4 % des recettes non fiscales.



Source : [Statistiques des recettes publiques en Afrique 2020](#)



Avec le soutien financier des gouvernements d'Irlande, du Japon, du Luxembourg, de la Norvège, de la Suède et du Royaume-Uni.

Pour plus d'informations, consultez : oe.cd/statistiques-recettes-publiques-en-afrique